

Pôl'tertiaire

CAP

EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ



FORMATION / NIVEAU V / EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ

LA FORMATION

L'objectif du **CAP "Employé de Vente Spécialisé"** est de former des employés commerciaux qui exercent des activités dans des entreprises de commerce de détail, quelle que soit leur taille, à condition que la relation client-vendeur existe.

Le titulaire de ce CAP :

- accueille et informe le client.
- présente les produits, conseille le client et conclut la vente,
- propose des services d'accompagnement de la vente et fidélise la clientèle,
- participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits.

Il sera vendeur dans l'un des univers marchands suivants :

- produits alimentaires,
- produits d'équipement courant.

Option A (produits alimentaires)	Option B (produits d'équipement courant)
<ul style="list-style-type: none">→ Boucherie – Charcuterie – Traiteur→ Commerce de primeurs→ Epicerie (sèche, liquide...)→ Rayons "produits frais" de grande distribution→ Boulangerie - Pâtisserie - Chocolatier	<p>Il s'agit des mêmes types de magasins portant sur tout autre univers de la vente. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Bricolage, quincaillerie→ Vêtement, chaussures→ Décoration, vaisselle, meuble→ Papeterie, Librairie

NOUS CONTACTER

4, rue Docteur Brillaud
CS 60049
79301 BRESSUIRE CEDEX

Tél. 05 49 65 21 33

fax : 05 49 65 87 34

E-mail : lycee.stjoseph.
bressuire@ac-poitiers.fr

Site internet : www.saintjo.org

L'ADMISSION

Le CAP Employé de Vente Spécialisé, option A : produits alimentaires ou option B : produits d'équipement courant, est une formation en deux ans après une classe de Troisième.

LES HORAIRES

LES MATIÈRES	Horaires en 1ère année	Horaires en 2ème année
Français - Histoire - Géographie - E.M.C.	4.5	4
Mathématiques - Sciences	4	3.5
Langue vivante	2	2,5
Arts Appliqués et Cultures Artistiques	2	2
Éducation Physique et Sportive	2.5	2.5
Prévention Santé Environnement	1	1.5
Enseignement Technologique et Professionnel	17	17
Aide individualisée	1	/
TOTAL	34	33

DIPLÔME	<i>Toutes les épreuves d'examen sont passées sous forme de C.C.F. (Contrôle en Cours de Formation). Il n'y a donc pas d'épreuves finales.</i>
PÉRIODES DE FORMATIONS EN ENTREPRISE	<i>16 semaines obligatoires de formation en entreprise réparties sur les 2 années pour acquérir les compétences liées au diplôme. Les différentes périodes de formation en entreprise sont évaluées par le responsable de stage ainsi que les professeurs et comptent pour l'obtention du C.A.P.</i>

ET APRÈS

- La poursuite d'études :
 - **Baccalauréat Professionnel Commerce** (au Lycée Saint-Joseph) après avis du conseil de classe et l'étude du dossier scolaire
- La vie active